

Arrondissement de Mont de Marsan  
Canton de Haute Lande Armagnac

## **MAIRIE D'ESCOURCE**

3 place de la Mairie

40210 Escource

☎ 05 58 04 20 06

📠 05 58 04 21 19

✉ [mairie@escource.fr](mailto:mairie@escource.fr)

### **Séance du 22 mars 2017**

#### Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 15 (dont 3 procurations)

Date de Convocation : 14/03/2017

*L'an deux mil dix-sept le vingt-deux du mois de mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.*

**Présents tous les conseillers municipaux en exercice** : Mesdames et Messieurs SABIN Patrick, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, BERTRAND Frédéric, BAUDRY Philippe, BRUSTIS Anne-Laure, DIEDA Jean-Claude, DROUHAULT Robert, DUFOURCQ Jean-Pascal, EDALITI Nathalie, JULIEN Geneviève, KNITTEL Paulette

**Absents et excusés** : DUBOS Pierre-Alain, CHAPERON Valérie, DANTHEZ Virginie.

**Procurations** : M. P-A Dubos procuration à M. F BERTRAND ; Mme V CHAPERON procuration à Mme P KNITTEL ; Mme V DANTEZ procuration à Mme A-L BRUSTIS  
Monsieur André RABY a été élu secrétaire de séance.

*Monsieur le maire, Patrick SABIN, ouvre la séance à 18 h 30*

Le compte rendu du conseil municipal du 12 janvier 2017 est adopté à l'unanimité et visé par tous.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Lotissement Capcos : terrains supplémentaires accessibles aux primo-accédants.

L'accord des Conseillers présents est unanime.

### **Objet : Avis sur la Charte de gouvernance PLUi**

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment son article 153-8 qui prévoit que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale est élaboré en collaboration avec les communes membres ;

**Vu** la Conférence intercommunale en date du 21 février 2017 ;

**Vu** le projet de charte gouvernance ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un projet de charte de gouvernance a été présenté au cours de la Conférence intercommunale du PLUi qui s'est déroulée le 21 février 2017.

Celle-ci constitue un document d'orientation politique qui pose les grands principes du PLUi et notamment les modalités de collaboration entre les Communes et la Communauté de Communes.

Il précise que cette charte n'est pas une exigence réglementaire, elle permet cependant de disposer d'un document qui retrace les rôles de chacun dans la co-construction du projet. Il est donc essentiel que chaque commune soit en accord avec le contenu de cette charte et il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le projet présenté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

## DECIDE

- De formuler un avis favorable au projet de charte de gouvernance proposé par la Communauté de Communes Cœur Haute Lande.
- Que la présente décision sera notifiée à la Communauté de Communes Cœur Haute Lande.

### **Objet : Dépenses investissement avant le vote du budget primitif de la Commune**

Considérant que le Budget Primitif 2016 de la Commune sera voté au plus tard le 15 avril 2017 ;

Considérant que les dépenses d'investissement doivent être engagées et mandatées avant la date de vote du budget primitif ;

Considérant qu'afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif 2017 du budget principal de la Commune (211) :

OPERATION	Article	Tiers	Montant TTC
ONA	2031	ARGEFO	7500.00
OP 1010	21578	DPLC LABARRIERE	2680.00
OP 1023	21571	SOVB	154.37
OP 1013	2183	MPC	2076.00

**précise** que les dépenses engagées devront être reprises lors du Budget Primitif 2017

### **Objet : Forêt communale d'Escource : Programme d'actions pour l'année 2017 PRC-17-894511-00191837**

Monsieur le Maire présente la proposition de l'ONF, Agence Landes Nord Aquitaine, en application de l'article D 214-21 du code forestier, concernant le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de notre forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001.

Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité** des membres présents,

**Valide** le programme d'actions suivant,

**Dit** que les travaux seront réalisés au cours de l'année 2017,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux,

**Précise** que les dépenses engagées seront prévues au Budget Primitif 2017

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE EN REGIE COMMUNALE (HT)				
Réseau de desserte : Entretien des accotements et talus	Forêt communale d'Escource	10 Km	F	1 470.00€
TRAVAUX SYLVICOLES EN REGIE COMMUNALE (HT)				
Protection contre le gibier : Enlèvement des protections individuelles	Localisation : 8a, 9, 18, 19, 21a, 21b, 27a	6571 U	I	17 050.00€
Entretien des interlignes avant éclaircie au gyrobroyeur ou au rouleau léger	1 interligne sur 2	59.29 Ha	F	
Dégagement mécanique de plantation avec broyage des pins scolytès	Localisation : 21a, 21b, 22a, 27a, 8a, 9u	56.34 Ha	I	

TOTAL HT*		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	HT
13 490.00 €	5 030.00 €	18 520.00 €

\*La mention I (investissement) et F (fonctionnement) est indicative, les montants indiqués peuvent intégrer, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre

**Objet : Forêt communale d'Escource : Programme d'actions pour l'année 2017  
PRC-17-894511-00197603**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité** des membres présents,

**Valide** le programme d'actions suivant,

**Dit** que les travaux seront réalisés au cours de l'année 2017,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux,

**Précise** que les dépenses engagées seront prévues au Budget Primitif 2017

TRAVAUX SYLVICOLES (HT)				
Cloisonnement d'exploitation : Ouverture mécanisée	Localisation : 3a, 3b, 29u	7.24 Ha	F	4 790.00€
Dépressage des régénérations naturelles du Plateau Landais	Localisation : 29u, 3a, 3b	7.24 Ha	F	

TOTAL HT*		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	HT
	4 790.00 €	4 790.00 €

\*La mention I (investissement) et F (fonctionnement) est indicative, les montants indiqués peuvent intégrer, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre

**Objet : Forêt communale d'Escource : Programme d'actions pour l'année 2017  
PRC-17-894511-0019183**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité** des membres présents,

**Valide** le programme d'actions suivant,

**Dit** que les travaux seront réalisés au cours de l'année 2017,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux,

**Précise** que les dépenses engagées seront prévues au Budget Primitif 2017

TRAVAUX SYLVICOLES (HT)				
Régénération par plantation : Mise en place des plants 3PM72. Prépa végétation du sol, fertilisation, fourniture plants, plantation	Localisation : F76 et F77		F	320.00€ 4 560.00€
			I	

TOTAL HT*		
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	HT
4560.00 €	320.00 €	4880.00 €

\*La mention I (investissement) et F (fonctionnement) est indicative, les montants indiqués peuvent intégrer, le cas échéant, une évaluation des rémunérations des maîtres d'œuvre

### **OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT CAE D'AGENT D'ENTRETIEN**

**Vu** que la date de fin de contrat est le 07/04/2017,

**Vu** que ce contrat est renouvelable encore 1 fois,

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:**

- De renouveler le CAE de l'agent d'entretien sous contrat à compter du 08/04/2016 dans les mêmes conditions que précédemment:
  - Au smic horaire.
  - 35h hebdomadaire
  - Pour une durée de 1 an (renouvelable selon la législation en vigueur)

### **OBJET : IEMP AFFECTE A L'AGENT OCCUPANT LE POSTE DE DIRECTRICE DE L'ALSH D'ESOURCE**

**Le conseil municipal décide à l'unanimité** d'instituer l'indemnité d'exercice de missions des préfetures en faveur de l'adjoint d'animation titulaire de la commune qui occupe le poste de directrice de l'ALSH d'Escource :

- Le montant annuel moyen de l'indemnité correspond au montant de référence qui est fixé à 1153.00 € par l'arrêté ministériel,
- Le coefficient appliqué sera de 1.5,
- L'indemnité sera versée mensuellement (IEMP mensuelle de 144.12 €),
- Un agent de remplacement, titulaire ou non titulaire, percevra la prime prévue pour le cadre d'emploi, dans les mêmes conditions.

### **Objet : Approbation des Comptes de Gestion 2016 du Receveur de la Commune : Commune - Eau et Assainissement - Lotissement CAPCOS - ZAE Cap de Pin – CCAS**

Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur les

comptes administratifs du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisées par le receveur en poste à SABRES, Monsieur Jean-Louis Lacoste, et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la Commune ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Entendu** l'exposé de son rapporteur, M. Patrick SABIN, Maire et Président de la Commission communale des finances et,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:**

**Approuve** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**OBJET : Adoption des COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 et affectation des résultats.**

Commune ; Eau et Assainissement ; ZAE Cap de Pin ; Lotissement CAPCOS ; CCAS ;

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

**VU** la délibération 2016-026 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2016 approuvant les comptes du budget primitif de l'exercice 2016;

**VU** les délibérations du Conseil Municipal 2016-038, 2016-038-01, 2016-058, 2016-067, 2016-068, 2016-070, et 2016-085, approuvant les décisions modificatives relatives à l'exercice 2016 ;

**M. EDALITI Nathalie, conseillère municipale, membre de la commission des finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice ;**

APRES AVIS de la Commission des finances ;

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur et de M. Patrick SABIN, Maire et président de la commission communale des finances ;

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence Madame EDALITI, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

**APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**

(CA, ont pris part à la délibération : 14 (dont 3 procurations)

**ADOpte à l'unanimité** les Comptes administratifs de l'exercice 2016 arrêtés comme suit :

CA de la COMMUNE :

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
<b>COMMUNE</b>		
Dépenses	460 939.93 €	745 023.81 €
Recettes	618 924.34 €	1 086 470.55 €
EXCEDENT/DEFICIT	+ 157 984.41 €	+ 341 446.74 €
2015 – résultat reporté	- 252 553.14 €	+ 46 677.59 €
<b>A reporter en 2017</b>	<b>- 94 568.73 €</b>	<b>+ 388 124.33 €</b>

CA AEE SERVICE d'EAU et d'ASSAINISSEMENT

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
<b>SERVICE d'EAU et d'ASSAINISSEMENT</b>		
Dépenses	80 159.18 €	148 502.52 €
Recettes	31 795.73 €	102 122.57 €
EXCEDENT/DEFICIT	- 48 363.45 €	- 46 379.95 €
2015 – résultat reporté	+ 93 337.34 €	+ 139 036.25 €
<b>A reporter en 2017</b>	<b>+ 44 973.89 €</b>	<b>+ 92 656.30 €</b>

CA de la ZONE ARTISANALE ECONOMIQUE de CAP DE PIN

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
<b>ZONE ARTISANALE ECONOMIQUE DE CAP DE PIN</b>		
Dépenses	0.00 €	97 424.94 €
Recettes	0.00 €	0.64 €
EXCEDENT/DEFICIT	0.00 €	- 94 424.30 €
2015 –résultat reporté	0.00 €	- 76 572.95 €
<b>A reporter en 2017</b>	<b>0.00 €</b>	<b>- 173 997.25 €</b>

CA du LOTISSEMENT CAPCOS

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
<b>LOTISSEMENT CAPCOS</b>		
Dépenses	0.00 €	1 768.88 €
Recettes	0.00 €	194 618.61 €
EXCEDENT/DEFICIT	0.00 €	+ 192 849.73 €
2015 – résultat reporté	0.00 €	+ 45 518.46 €
<b>A reporter en 2017</b>	<b>0.00 €</b>	<b>+ 238 368.19 €</b>

## CA du CCAS d'ESCOURCE

**AYANT ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire, M. Patrick SABIN, Président du Conseil d'Administration du CCAS d'Escource et Président de la commission communale des finances,

**Monsieur le Président ayant quitté la séance,**

**APRES en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration**

(CA, ont pris part à la délibération : 4 (dont 1 procuration))

**ADOPTENT à l'unanimité** les Comptes administratifs de l'exercice 2016 arrêtés comme suit :

Mouvements Réels	Investissement	Fonctionnement
<b>CCAS d'ESCOURCE</b>		
Dépenses	0.00 €	13 583.10 €
Recettes	0.00 €	14 097.80 €
EXCEDENT/DEFICIT	0.00 €	+ 514.70 €
2015 – résultat reporté	176.08 €	- 11 264.00 €
<b>A reporter en 2017</b>	<b>+ 176.08 €</b>	<b>- 10 749.30 €</b>

**OBJET : Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 :** Commune ; Eau et Assainissement ; Lotissement CAPCOS ; CCAS ;

(Affectation du résultat, ont pris part à la délibération : 15 (dont 3 procurations))

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, M. Patrick SABIN, Maire et président de la commission communale des finances ;

**Le Conseil municipal, après avoir examiné les comptes administratifs, adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016**

Budget COMMUNE :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	
a) Résultat de fonctionnement	+ 341 446.74 €
b) Résultat antérieur reporté	+ 46 677.59 €
c) Résultat à affecter a+b (hors restes à réaliser)	+ 388 124.33 €
d) Solde d'exécution d'investissement	- 94 568.73 €
e) Soldes des restes à réaliser d'investissement	00.0 €
Besoin de financement (d+e)	94 568.73 €
AFFECTATION (g+h)	388 124.33 €
g) Affectation en réserve au 1068	94 568.73 €
h) Report en fonctionnement R 002	293 555.60 €
Déficit reporté D 002	00.0 €

**Budget AEE :**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	
a) Résultat de fonctionnement	- 46 379.95 €
b) Résultat antérieur reporté	+ 139 036.25 €
c) Résultat à affecter a+b (hors restes à réaliser)	+ 92 656.30 €
d) Solde d'exécution d'investissement	+ 44 973.89 €
e) Soldes des restes à réaliser d'investissement	00.0 €
Besoin de financement (d+e)	00.0 €
AFFECTATION (g+h)	92 656.30 €
g) Affectation en réserve au 1068	00.0 €
h) Report en fonctionnement R 002	92 656.30 €
Déficit reporté D 002	00.0 €

**Budget Lotissement CAPCOS :**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	
a) Résultat de fonctionnement	+ 192 849.73 €
b) Résultat antérieur reporté	+ 45 518.46 €
c) Résultat à affecter a+b (hors restes à réaliser)	+ 238 368.19 €
d) Solde d'exécution d'investissement	00.0 €
e) Soldes des restes à réaliser d'investissement	00.0 €
Besoin de financement (d+e)	00. €
AFFECTATION (g+h)	238 366.19 €
g) Affectation en réserve au 1068	00.0 €
h) Report en fonctionnement R 002	238 368.19 €
Déficit reporté D 002	00.0 €

**Budget CCAS :**

**AYANT ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire, M. Patrick SABIN, Président du Conseil d'Administration du CCAS d'Escource et Président de la commission communale des finances,

**Le Conseil d'administration, après avoir examiné les comptes administratifs, adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016	
a) Résultat de fonctionnement	+ 514.70 €
b) Résultat antérieur reporté	- 11 264.00 €
c) Résultat à affecter a+b (hors restes à réaliser)	- 10 749.30 €
d) Solde d'exécution d'investissement	+ 176.00 €
e) Soldes des restes à réaliser d'investissement	00.0 €
Besoin de financement (d+e)	00.0 €
AFFECTATION (g+h)	00.0 €
g) Affectation en réserve au 1068	00.0 €
h) Report en fonctionnement R 002	00.0 €
Déficit reporté D 002	10 749.30 €



L'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 des comptes administratifs Commune, Eau et Assainissement, Lotissement CAPCOS et CCAS est adopté car aucune majorité ne s'est dégagée contre.

**OBJET : Lotissement CAPCOS : TERRAINS SUPPLEMENTAIRES POUR PRIMO-ACCEDANTS**

**Vu** la délibération du 23 septembre 2008 fixant les prix des terrains du « Lotissement CAPCOS »,

**Vu** que la PASS FONCIER n'est plus en vigueur,

**Vu** la délibération 2014-035 du 06 aout 2014 établissant une liste de terrains accessibles à des primo-accédants,

**Compte tenu** de la demande et du fait que tous les terrains réservés aux primo-accédants au prix de 32 000€ TTC sont vendus, Monsieur le Maire propose de rajouter des terrains accessibles par des primo-accédants, au même tarif de 32 000€ TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**Vu** la situation en bordure de route du terrain retenu,

**De rendre** un terrain supplémentaire accessible à des primo-accédants :

- que de la modification porte sur le lot N° 2 T1, parcelle 231 du lotissement,
- que ce lot peut être vendu à des primo-accédants au prix de 32 000€ TTC
- que les frais de notaire, de géomètre ainsi que la taxe de raccordement au tout à l'égout seront à la charge du preneur.

**QUESTIONS DIVERSES**

**PV de constatation d'abandon de certaines concessions du Cimetière Communal.**

✚ M. Raby expose au Conseil Municipal l'étape réglementaire suivante à engager concernant le PV de constatation d'abandon de certaines concessions du Cimetière.

Après avoir entendu l'exposé de M. Raby, le Conseil Municipal n'a pas d'observation à formuler et accepte à l'unanimité la suite de la procédure.

Prochain conseil le 10 avril 2017 à 18 h 30

Séance levée à 21 h 00